

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Traitement des déchets verts et des déchets spéciaux produits par les services municipaux -  
Mise en appel d'offres ouvert**

Madame Durnerin, au nom des commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La direction des espaces verts et de l'environnement est chargée d'assurer le recyclage des déchets verts et le traitement des déchets industriels banals et spéciaux (plastiques, cartons, papiers et bois, sources lumineuses usagées, déchets à base d'amiante, emballages souillés, solvants, huiles, etc.).

Le coût de ces opérations est estimé pour 2007 à 100.000 € TTC.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert par lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande pour l'année 2007, renouvelables pour deux périodes identiques sans que leur durée totale excède trois ans.

Cet appel d'offre comporterait cinq lots.

Lot n°1 – déchets verts et fumier animal :

Montant annuel minimum : 38.000 €

Montant annuel maximum : 70.000 €.

Lot n°2 – déchets industriels banals :

Montant annuel minimum : 5.000 €

Montant annuel maximum : 25.000 €.

Lot n°3 – déchets industriels spéciaux :

Montant annuel minimum : 5.000 €

Montant annuel maximum : 25.000 €.

Lot n°4 – lampes :

Montant annuel minimum : 3.000 €

Montant annuel maximum : 10.000 €.

Lot n°5 – amiante :

Montant annuel minimum : 3.000 €

Montant annuel maximum : 15.000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la procédure relative au recyclage des déchets verts et au traitement des déchets spéciaux produits par les services municipaux par voie d'appel d'offres ouverts en lots séparés ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3) m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 4) dire que le financement de ces prestations sera assuré sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2007, 2008 et 2009 ;
- 5) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT